



inventaire de tutuelle

Par **ostrea50**, le **21/07/2019 à 16:26**

Bonjour , divorcé , ayant un fils handicapé , en résidence alterné ; en internat en semaine . 19 Ans . nous avons obtenu la tutelle parentale . nous avons reçu le jugement ; d'accord . on doit faire l'inventaire de tout biens et etc ; d'accord . il ne possède rien ; pas de compte bancaire " on doit lui en ouvrir un " ; pas d'assurance vie etc . pour les Meubles Meublants ; il demande d'avoir deux témoins . comme il n'a aucun meuble ni rien à son nom ; juste les meubles sans valeur que nous avons acheter pour sa chambre dans nos deux logements " normal " . c'est obligatoire d'avoir deux témoins ? . je ne connais personne et pas les moyens de prendre un huissier où autres professionnel . Merci de votre retour . Cordialement